Nations Unies A/55/1011

Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 3 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

En tant que Président du Groupe arabe pour le mois de juillet 2001, et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de vous informer que, le 3 juillet 2001, le Groupe arabe a tenu une réunion au niveau des ambassadeurs et représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York pour faire le point de l'application des résolutions concernant la solidarité arabe avec le Liban face aux agressions et aux menaces israéliennes qui ont été adoptées aux conférences arabes au sommet organisées à Aman en 2001 et au Caire en 2000. Cette réunion fait suite à l'agression que les forces aériennes israéliennes ont commises l'après-midi du 1er juillet 2001 contre le Liban, lorsqu'elles ont lancé une attaque contre une station radar appartenant aux forces arabes syriennes opérant au Liban, dans la localité de Dohour al-Ayroun (Bekaa), blessant deux éléments des forces syriennes et un soldat de l'armée libanaise.

Au nom du Groupe arabe, et compte tenu de la situation particulière qui règne au Moyen-Orient, je tiens à réaffirmer la solidarité des pays arabes avec le Liban et à réitérer ce qui suit :

– Le Groupe arabe condamne ces agressions israéliennes répétées contre le Liban, qui constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, tient Israël pour unique responsable des graves conséquences de ces actes, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, et condamne d'une manière générale les attaques israéliennes lancées contre les forces arabes syriennes opérant au Liban;

– Le Groupe arabe réaffirme son appui aux efforts que le Liban déploie pour recouvrer tous ses droits, et suit toutes les mesures légales qui sont prises en vue de libérer les fermes libanaises occupées de Chab'a et de faire relâcher les prisonniers qu'Israël a enlevés à leur domicile, en violation flagrante de la légalité internationale et du droit international humanitaire;

01-44394 (F) 060701 060701
0144394

– L'agression susmentionnée a manifestement pour objet de détourner l'attention des pratiques et des agressions israéliennes flagrantes dont est victime le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem;

– Le Groupe arabe prend note avec préoccupation de la série de menaces et d'attaques israéliennes visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale du Liban, et exprime sa solidarité sans faille avec le Liban et la Syrie dans les efforts concertés qu'ils déploient pour faire face à cette agression et à tous les plans israéliens visant ces deux pays;

– Le Groupe arabe invite le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à prendre les mesures voulues pour mettre un terme à l'agression israélienne commise à l'encontre du territoire libanais et des forces arabes syriennes qui y opèrent, pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent, et pour obliger Israël à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies;

– Le Groupe arabe saisit cette occasion pour réaffirmer que les États arabes demeurent attachés à l'idée d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix, les règles arrêtées à Madrid et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et qu'ils restent fermement convaincus que la paix est le seul moyen de créer un climat de sécurité et de stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe arabe
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

und_gen_n0144394_docu_n